

n° dossier: 5431

n° inventaire: 4351 et 4352.

Devinne  
deux portraits.

Don de M<sup>r</sup> Ch. S. Cardon

n° dossier 5431  
n° inv. 4351 et 4352

Deux portraits par Devinne

Bruxelles, le 18 décembre 1920.

~~5394/202~~

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous confirmer que les portraits du père et de la mère de feu Mr Ch. L. Carden se trouvent déposés au Musée de Bruxelles. Ils y ont été envoyés, à la clôture de l'exposition rétrospective d'Anvers, conformément au désir même du défunt, de les voir figurer dans nos galeries auxquelles il les offrait en don. Ce désir a été exprimé par lui, dans l'exercice de ses fonctions de président de la Commission directrice du Musée, devant ses collègues de la dite Commission, devant tous les membres du personnel scientifique et devant moi-même.

Je suis persuadé que les héritiers respecteront une volonté aussi formellement exprimée par leur défunt parent et, acceptant une situation de fait, seront d'accord pour autoriser à bref délai le placement dans les salles du Musée, de ces deux tableaux.

Agréez, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire CANTONI,  
rue d'Orléans,  
BRUXELLES.

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les héritiers de feu Monsieur Ch. Léon Cardon se sont mis d'accord pour reconnaître que les portraits du père et de la mère de celui-ci, qui se trouvent actuellement déposés au Musée de Bruxelles, doivent figurer dans les galeries du Musée, suivant le désir exprimé, de son vivant, par Monsieur Ch. Léon Cardon.

Ils renoncent à revendiquer ces portraits, qui resteront ainsi acquis au Musée de Bruxelles.

Agriez, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de mes sentiments très distingués.

M. Cantoni

Monsieur Fierens - Serrest,  
Conservateur en chef du Musée Royal des  
Beaux Arts de Belgique,  
Rue de la Régence. Bruxelles

Bruxelles, le 18 janvier 1921.

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de recevoir la lettre suivante de Mr le Notaire Cantoni :

" J'ai l'honneur de vous faire savoir que les héritiers de feu Monsieur Ch. Léon Cardon se sont mis d'accord pour reconnaître que les portraits du père et de la mère de celui-ci, qui se trouvent actuellement déposés au Musée de Bruxelles, doivent figurer dans les galeries du Musée, suivant le désir exprimé, de son vivant, par Monsieur Ch. Léon Cardon.  
" Ils renoncent à revendiquer ces portraits, qui resteront ainsi acquis au Musée de Bruxelles "

Je suis persuadé qu'un mot de votre main remerciant le notaire et les héritiers ferait le meilleur effet et faciliterait peut-être nos négociations relatives à l'acquisition d'œuvres avant la vente.

Je tiens à vous signaler que dans cette affaire l'expert Fizez s'est montré une fois de plus l'ami du Musée.

Vous estimerez sans doute bien de régler la question des droits de succession, avec votre collègue des Finances, d'une manière identique à la solution adoptée pour la succession Teussaint, suivant laquelle aucun droit ne sera réclamé aux héritiers du chef des tableaux destinés à l'Etat Belge si dans l'acte qui sera dressé

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,  
10 rue de la Loi,  
BRUXELLES.

pour constater la délivrance de ces objets, il est énoncé que les comparants exécutent purement et simplement une disposition de la dernière volonté, exprimée verbalement par le de cujus.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Conservateur en chef,

Portraits de Mr et de <sup>me</sup> Cardon par Dewinne  
offerts en don par M. Ch. L. Cardon.

Ces deux portraits par Dewinne ont figuré naguère  
dans une exposition à Londres et tout récemment  
dans l'exposition rétrospective d'Anvers (Deuxes  
choisies de Maîtres belges 1830-1914). Ils sont  
signés; l'un d'eux est daté 1868. Ce sont de  
beaux spécimens de l'art de l'excellent portraitiste  
gantois. J'estime qu'il y a lieu de les accepter  
et de remercier les héritiers de feu Ch. L. Cardon  
qui ont voulu à les revendiquer.

Arthur Laer.

D'accord

P. Vermeir. Evvaert

L. Hoeyvaert

Jef Verbaere

Mémoires qui en disent.



Bruxelles, le 26 janvier 1921.

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 24 janvier courant, la Section de l'Art Moderne a accepté, pour nos collections, les Portraits de Mr et Me Cardon, par Davinno, qui nous furent offerts en don par feu notre président, Mr Gh.L. Cardon.

J'ai prié M. le Notaire Canteni d'exprimer la vive reconnaissance de la Commission aux héritiers de Mr Cardon, lesquels avaient renoncé à revendiquer ces deux oeuvres.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur J. DESTREE,  
Ministre des Sciences et des Arts,  
BRUXELLES.

Bruxelles, le 26 janvier 1921.

Monsieur le Notaire,

Comme suite à votre lettre du 15 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission directrice du Musée, en sa dernière séance, a examiné et accepté pour nos collections les deux Portraits de Mr et Me Carden, par Dewinne, qui lui furent offerts en don par notre regretté président Mr Ch. Léon Carden.

La Commission vous prie de vouloir bien exprimer sa vive reconnaissance aux héritiers, lesquels ont tenu à respecter les intentions du défunt. Veuillez bien les remercier au nom de la Commission et en mon nom personnel.

Recevez, Monsieur le Notaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

P.S. En souvenir de ce don nous avons l'intention d'offrir à chacun des héritiers une photographie de ces deux portraits.

A Monsieur le Notaire Maurice CANTONI,  
96 rue d'Arlon,  
BRUXELLES.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

Indicateur N° 26968

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

— /  
ANNEXE

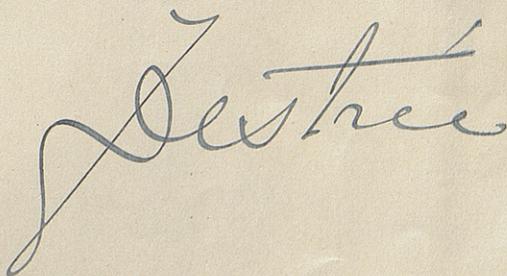
Bruxelles, le 16 février 1921.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 26 janvier 1921, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise le placement, dans les galeries, des portraits de M. et Mme. CARDON par L. DEWINNE, offerts en don par feu M. Ch. L. Cardon, président de la commission du Musée.

Je prends bonne note de votre indication concernant les remerciements adressés, par l'intermédiaire de M. CANTONI, aux héritiers de M. Cardon, qui ont renoncé à revendiquer ces portraits.

LE MINISTRE,



A Monsieur H. FIERENS-GEVAERT,

Conservateur en chef du Musée royal des BEAUX-ARTS,  
9, place du Musée,

BRUXELLES

Le soussigné déclare avoir reçu de M. Demeter la somme de deux cent quatre-vingts frs pour fourniture de:

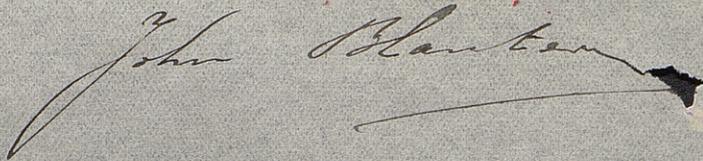
2 clichés à 15 frs pièce représentant les portraits de M. et Mme Cardon par DeWinne 30

100 épreuves photographiques des dits clichés à 2frs 50 pièce

250

280 frs

Bruxelles le 26 mars 1921.



Approuvé:

Le Conservateur en chef.

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par l'administration du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique la somme de deux cent quatre vingts frs ,en remboursement de cette payée à M.Blantern photographe pour four nitures effectuées selon la déclaration ci-jointe.

Bruxelles le 26 mars 1921

*S. Blantern*  
comptable

Approuvé:

Le Conservateur en chef.

*Pierre Gevaert*

Bruxelles, le 26 mars 1921.

Monsieur le Notaire,

Pour répondre au désir exprimé par les héritiers Cardon lorsqu'ils firent abandon au Musée royal des Beaux-Arts des portraits par Liévin De Winne des parents de notre regretté Président, j'ai le plaisir de vous remettre 50 exemplaires de la photographie de ces deux tableaux.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien en assurer la distribution à titre de souvenir aux membres de la famille Cardon, et vous prie d'agréer, Monsieur le Notaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire CANTONI,  
96 rue d'Arlon,  
BRUXELLES.

Bruxelles, le 29 mars 1921.

Monsieur le Ministre,

Pour répondre au désir exprimé par les héritiers Cardon lorsqu'ils firent abandon au Musée Royal des Beaux-Arts, des portraits par Liévin De Winne, des parents de notre regretté président, j'ai fait exécuter 50 exemplaires de la photographie de ces deux tableaux et les ai envoyés au notaire Cantoni en lui demandant de les faire parvenir aux intéressés.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous prier de vouloir bien faire liquider au profit de notre comptable M. Demeter, à titre de remboursement, la somme de frs. 280.<sup>page</sup> au photographe chargé de l'exécution de la commande mentionnée ci-dessus.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

3 rue Beyaert.

BRUXELLES.

MAURICE CANTONI  
NOTAIRE

BRUXELLES, LE 31 Mars 1921  
RUE D'ARLON, 96

Monsieur le Conservateur en chef,

Cardon

J'ai l'honneur  
de vous accuser réception des 50 exemplaires  
de la photographie des portraits des pa-  
rents de feu M<sup>r</sup>: Ch. Lévi Cardon, par  
Lévin de Hume, que vous m'avez en-  
voyés pour être distribués, à titre de  
souvenir, aux membres de la Famille  
Cardon.

Je me fais leur interprète pour vous  
remercier et je vous prie d'agréer, Mon-  
sieur le Conservateur en chef, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus distin-  
gués.

Maurice Cantoni

Monsieur Fierens - Zevaert,  
Conservateur en chef du Musée Royal des  
Beaux Arts de Belgique

Bruxelles.

Carton.

Mémoire

Veuillez confirmer que le portrait  
de feu de la mère de feu M. L. Carton  
se trouvera exposé au Musée ou Boudoir.

Il y aura été exposé, à la clôture de  
l'exposition rétrospective. Vœux, <sup>conformément</sup> ~~selon~~  
à <sup>au</sup> désir même du défunt, de le voir  
figurer dans une galerie, auxquelles  
il se rapporte au don. Le désir a été  
exprimé par lui, dans l'exercice de  
sa fonction de président de la  
Commission directrice du Musée.  
Les vœux exprimés par feu de feu par  
qui le légataire <sup>et approuvé</sup> ~~ne s'opposent~~  
à la destination si respectable

Que votre dévoué Président a ~~travaillé~~  
assigné <sup>aux</sup> ~~à~~ <sup>ses</sup> ~~à~~ <sup>parents</sup> ~~à~~ ~~ce~~ ~~con~~ ~~tributs~~ ~~et~~ ~~facilité~~

X



placement dans le salon de Messis  
de la deux tableaux.

Agrie, comme le notaire, l'assurance  
de deux ~~matériaux~~ très distingués.

Le conservateur en chef